

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal **du vendredi 6 septembre 2024**

Présents : Michel GIRONDE, Jean-Paul LARIVIERE, Olivier GIRAUD, Dominique LAJOIE, Louis SALLES, Marianne FUSADE, Pauline CARRON,

Excusés : Marie-Claude DUCROUX Isabelle GAGNOL Alain DUCRAY Fabrice MONTAGNIER

Secrétaire : Amandine TACHON est nommée secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu du conseil municipal du 2 août 2024.

Compte-rendu des diverses rencontres.
Evolution du tableau des effectifs des agents titulaires.

Le 31 août 2024 étaient réunis les habitants du village des Corres au sujet des différents de voisinage. A l'issue de cette rencontre, un compte-rendu est établi et un exemplaire est adressé à chaque participant.

Agence postale

La convention actuelle prenant fin au 30 novembre 2024, une nouvelle convention est établie avec la poste pour la gestion de l'agence postale par la commune. Cette nouvelle convention est établie pour une durée de 9 ans, pour une présence de 12 heures/semaine du lundi au vendredi de 9h15 à 11h45.

De nouveaux services seront proposés.

Questions diverses

Assainissement Village Gadet

L'entretien de la station d'épuration du village Gadet demande de mettre en place certaines restrictions d'utilisation de matières non dégradables.

Une information au responsable de l'association le Sciau d'Edge est prévue afin de remédier à ce problème.

Voirie

Des travaux de voirie sont programmés sur divers chemins :

Nesson – Montgenet

Le Pertuis Grassot – Pilozé

Beauplan – Châteauroux

Village des Corres

Travaux

Un état des travaux effectués par les élus et les bénévoles lors de la journée citoyenne et pendant les congés d'été a été fait. Ce sont des travaux de peinture, nettoyage et entretien qui ont été réalisés.

Les travaux prévus sur le groupe scolaire ont été réalisés avant la rentrée des classes par Patrick TACHON, menuisier.

Les travaux d'élagage et de clôtures validés à l'entreprise TREUILLET vont être effectués courant septembre.